

Responsabilité bancaire litige sur l'immatriculation

Par **alfis**, le **12/12/2008** à **09:58**

lesfaits:

une banque autorise l'ouverture d' un compte bancaire d' une société en cours d' immatriculation le compte fonctionne depuis 1an brutalement la banque anule le decouvert autorisé bloque les chèques en court pour le motif que son client ne lui à pas fourni le k bis

le banque avait elle le droit d' ouvrir un compte commercial en l' absence de son immatriculation l' entreprise qui emploi 10 personnes

est dans une position catastrophique

je n'arrive pas à trouver un texte de loi sur le code monetaire et financier ou une jurisprudence

merci de votre réponse dans les meilleurs delais

cordialement ALAIN FISSON